

au lieu de les ouvrir, de clore des dialogues potentiellement utiles, au lieu de favoriser et de stimuler les échanges de vues confidentiels, n'iraient-elles pas tout à fait à l'encontre du but que nous poursuivons? Si l'on prend tous les facteurs en considération, la préférence doit être donnée à une diplomatie discrète.

Expliquant ce que le Canada tentait de faire, M. Martin a mentionné que le Canada, ayant accès à la fois aux États-Unis et au Nord-Vietnam, était bien placé pour sonder et analyser les positions des deux parties; le Canada, a-t-il ajouté, avait essayé de mettre au point des formules susceptibles de combler la brèche qui séparait les positions des deux adversaires, afin de rapprocher le problème du stade des négociations. Le Canada avait également suggéré de mettre les "bons offices" de la Commission internationale de Contrôle à la disposition des parties intéressées lorsque les circonstances sembleraient appropriées.

M. Martin a déclaré que la Commission internationale de contrôle ne serait peut-être pas, en fin de compte, l'instrument que l'on utiliserait pour faciliter un règlement; il incombait cependant au Canada de se tenir prêt à saisir la moindre occasion dans ce sens. Ajoutant que cette occasion n'était peut-être pas éloignée, il a exprimé l'opinion que certains facteurs de la situation actuelle devraient pousser l'Inde, la Pologne et le Canada (les trois nations représentées à la CIC) à reconnaître qu'elles peuvent avoir un rôle spécial à jouer à ce stade de l'évolution de la crise au Vietnam.

M. Martin a souligné le fait que l'autre voie de communication qui avait été dégagée par les deux missions Ronning de l'an dernier restait ouverte, et qu'il n'y avait aucune raison d'ajouter foi aux rumeurs selon lesquelles les services de M. Ronning ne seraient plus utilisés en raison de déclarations qu'il avait faites en exerçant son droit d'exprimer des opinions personnelles.

Le secrétaire d'État a ensuite précisé en sept points la position du Canada à l'égard du règlement du conflit vietnamien:

"Premièrement, d'après nous, le seul emploi de la force militaire n'est ni satisfaisant du point de vue pratique, ni souhaitable. Nous avons toujours clairement indiqué que le conflit devrait être réglé au moyen de négociations. Nous avons dit cela parce que, d'après nous, il est impossible de séparer la situation au Vietnam de la sécurité et de la stabilité de l'ensemble du Sud-Est asiatique. Nous n'avons pas été les seuls à le dire. Si un règlement doit offrir des perspectives raisonnables de stabilité à long terme dans cette région du Sud-Est asiatique, il faut qu'il tienne compte des intérêts des principaux pays intéressés, et, d'après moi, le seul emploi de la force militaire ne donnera pas ce résultat.

"Deuxièmement, la négociation de la paix devrait se fonder sur l'Accord de Genève. Sans préjuger les solutions ultimes, nous croyons que la première étape de tout règlement devra prévoir le retour à la situation antérieure. Par cela, nous voulons dire la situation qui devait découler de l'Accord de Genève de 1954 prévoyant un cessez-le-feu.